

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 36/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le 6 du mois de juin

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/05/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, BOUTELOUP Mireille, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, LORENZO Manuel, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel,

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise, LIEGEOIS Daniel à BOUTELLOUP Mireille, BOUSSARIE Myriam à HISPIWACK Jean-Michel, CHEMIN Alexandra à TOUAT Jean-Claude.

ABSENTS : GARDILLOU Sophie, LAGARDE Lionel, JAMAIN Thomas.

SECRETAIRE DE SEANCE : LORENZO Manuel.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 4

Votants : 12

OBJET : DELIBERATION ATTRIBUTION BUDGET PARTICIPATIF

Après débat le seul projet retenu par le jury citoyen (projet équipement du Club Chasse sud et centre) ne retient pas l'attention du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 voix « pour » et 11 voix « contre » :

- **Décide** de ne pas attribuer le budget participatif cette année
- **Décide** que les crédits de cette action budgétisée seront donc réaffectés par DM budgétaires lors d'un prochain conseil.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département